



STRATEGIE CLIMATIQUE

2022-2050



Imprimé sur « RecyStar », 100 % à base de vieux papiers sans azurant optique.

© Ethos, mai 2022

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

 **PRI** | Principles for
Responsible
Investment

 **PRI** Montréal **PLEDGE**

La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

1. Synthèse

Le changement climatique est l'un des principaux enjeux de notre époque, il représente non seulement un risque pour l'économie mondiale et les investisseurs mais aussi et surtout une menace majeure pour l'environnement et la survie du vivant.

Consciente de ces enjeux, Ethos œuvre depuis plus de 15 ans pour inciter les entreprises cotées en bourse à se montrer plus transparentes concernant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à se fixer des objectifs ambitieux de réduction de ces émissions. En décembre 2021, une nouvelle étape a été franchie avec la signature de l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM).

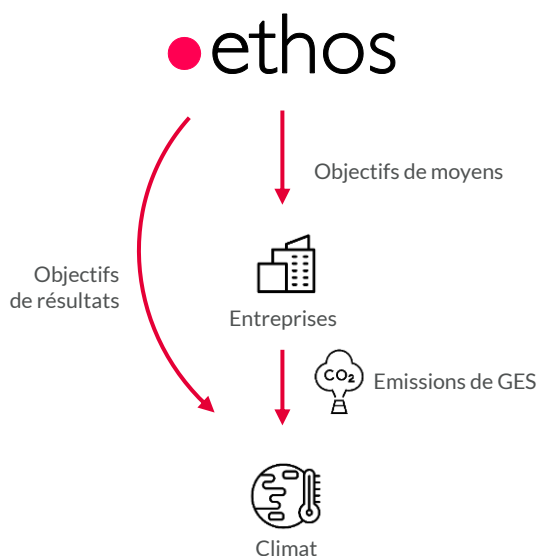
RESUME DES ENGAGEMENTS LIES A L'INITIATIVE NZAM ET DES MESURES PRISES PAR ETHOS

Engagements NZAM	Mesures Ethos
Fixer des objectifs intermédiaires pour 2030, conformément au rapport sur le réchauffement climatique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui exige une réduction des émissions globales de 50% d'ici là	Ethos s'est fixée des objectifs intermédiaires tant pour réduire l'intensité de ses émissions que la trajectoire de température des fonds de placement Ethos. Ethos va également élargir ses exclusions aux entreprises actives dans les énergies fossiles qui ne se seront pas fixées des objectifs de réduction des émissions de GES validés par la « Science Based Targets initiative » (SBTi) dès 2025.
Revoir ces objectifs intermédiaires au moins tous les 5 ans, en vue d'augmenter la proportion des actifs conseillés couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus	Ethos va soumettre annuellement son rapport climatique au vote des actionnaires d'Ethos Services SA et des membres de la Fondation Ethos. Dans le cadre de ce rapport, une information sur le niveau d'atteinte des objectifs est prévue et une révision régulière des objectifs sera effectuée.
Prendre en compte les émissions du domaine 1 et 2 des fonds et, dans la mesure du possible, les émissions « matérielles » du domaine 3	Le périmètre des objectifs que s'est fixé Ethos comprend les émissions des domaines 1 et 2 des entreprises en portefeuille ainsi que les émissions matérielles du domaine 3.
Au besoin, créer des produits d'investissement alignés sur des émissions nettes nulles d'ici 2050 et faciliter la hausse des investissements dans les solutions climatiques	Ethos a pour ambition, à terme, que les fonds de placement Ethos ne soient composés que d'entreprises s'étant fixées des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement à 1.5° et des plans d'actions crédibles pour les atteindre. Par ailleurs, Ethos va prochainement lancer une méthodologie qui permettra d'identifier et d'investir dans les entreprises qui ont un impact positif sur la société et l'environnement.
Fournir aux clients propriétaires d'actifs des informations et des analyses sur l'investissement « Net Zero » et les risques et opportunités climatiques	Ethos fournit déjà à ses clients des analyses ESG des entreprises ainsi que des recommandations de vote aux assemblées générales suivant les principes de bonne gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale. Ethos permet également déjà à ses clients d'effectuer une analyse de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles en actions cotées. Ethos développe actuellement un rating « Transition » qui permettra d'évaluer l'alignement des portefeuilles des membres d'Ethos avec un scénario 1.5°C.
Mettre en œuvre une stratégie d'engagement, avec une politique claire d'intensification et de vote, qui soit conforme à l'ambition d'atteindre l'objectif « Net Zero » d'ici 2050 ou avant	Ethos va intensifier son dialogue avec les entreprises qui ne se sont pas fixées des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement à 1.5°C. Ethos va également s'opposer à la réélection de certains membres du conseil d'administration des entreprises intensives en GES qui n'ont mis en place pas des stratégies climatiques satisfaisantes et n'hésitera pas à déposer des résolutions d'actionnaires climatiques aux assemblées générales.

L'objectif « Net Zero » représente un état dans lequel les émissions de GES produites par les activités humaines seraient entièrement absorbées au niveau mondial par des puits de carbone naturels ou artificiels. S'il ne peut de fait être réalisé qu'à l'échelle de la planète, les entreprises et les investisseurs qui les financent jouent un rôle crucial pour contribuer à l'atteindre.

En signant l'initiative NZAM, Ethos s'est engagée à réduire ses émissions nettes de GES à zéro d'ici à 2050 en poursuivant et intensifiant les mesures déjà existantes en matière de composition des fonds de placement Ethos et d'actionnariat actif.

Ethos a une situation particulière vis-à-vis de la protection climatique. La grande majorité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provient des émissions de GES des entreprises dans lesquelles les fonds de placement Ethos sont investis. Ethos dépend ainsi de la décarbonation de ces entreprises pour réduire son empreinte carbone. Dans ses activités de conseil et d'investissement, Ethos dispose de nombreux leviers d'action pour influencer l'impact climatique des entreprises mais ne peut pas avoir un contrôle direct sur le résultat. C'est autour de ce constat que la stratégie climatique d'Ethos est construite. Ethos se fixe des objectifs de moyen pour s'assurer de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de protection du climat basés sur la science climatique. Ethos se fixe aussi des objectifs de résultats, à savoir la réduction effective des émissions de GES des fonds de placement Ethos. Le suivi des objectifs de résultats donne les informations nécessaires pour jauger de l'ambition et de l'efficacité des objectifs de moyens. Pour ses impacts directs, Ethos se fixe des objectifs de résultats puisqu'il y a un contrôle direct sur l'impact climatique.



Le présent document décrit ainsi les mesures qui seront développées pour tenir ces engagements. Ce document est appelé à évoluer au fil des années, des résultats obtenus, des connaissances scientifiques, des progrès technologiques et de l'évolution de la situation climatique.

2. Mesure des émissions d’Ethos

Avant de se fixer des objectifs formels de réduction de ses émissions de GES, Ethos a entrepris de les calculer précisément pour les années 2020 et 2021, à l’aide de l’outil MyClimate et des données Trucost. L’empreinte carbone a été mesurée selon la norme « GHG Protocol » et inclut toutes les émissions liées aux activités d’Ethos Services (domaines 1, 2 et 3), la branche opérationnelle de la Fondation ainsi que les émissions absolues et relatives des fonds de placement Ethos (domaines 3 – catégorie 15 : investissements). Plus d’informations sur les domaines de GES sont à retrouver dans « Glossaire » en annexe.

2.1. EMISSIONS DE GES HORS FONDS ETHOS

	2021	2020
Emissions domaine 1	2.2	8.75
Emissions domaine 2	7.3	0.20
Emissions domaine 3 (hors catégorie 15)	21.9	16.21
Total des émissions selon le GHG Protocol (hors domaine 3 – catégorie 15)	31.4	25.16
Emissions par FTE	1.24	1.11

Information sur les données du tableau ci-dessus :

- Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO₂e
- Les données ont été calculées à l’aide de l’outil MyClimate

Commentaire sur le tableau ci-dessus :

Les émissions de GES liées au chauffage ont diminué d’une année à l’autre suite au déménagement du bureau de Genève de ses locaux historiques de la Place de Cornavin (chauffage au mazout – scope 1) à ses nouveaux locaux en plein cœur du nouveau quartier de Lancy-Pont-Rouge (chauffage à distance – scope 3). Les nouveaux bureaux accordent une grande importance au développement durable, ce qui a évidemment compté dans le choix d’Ethos. L’immeuble est labélisé Minergie et répond aux meilleurs standards de la certification DGNB (« Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen »).

Les émissions du domaine 3 liées à l’achat de matériel informatique ainsi que celles liées au transfert et stockage de données ont augmenté de manière significative pour les raisons suivantes :

- Le renforcement des équipes ainsi que le déménagement ont demandé des achats importants de matériel informatique. Cet effet est ponctuel ;
- Le transfert de données a augmenté de manière significative en lien avec la croissance des équipes et l’augmentation des visioconférences en lien avec la pandémie COVID-19. Le stockage de données a également augmenté et correspond à la croissance des données collectées sur les entreprises.

2.2. EMISSIONS ABSOLUES DE GES DES FONDS DE PLACEMENT ETHOS

Il existe plusieurs façons de mesurer les émissions de GES des investissements. Selon le GHG Protocol, les émissions du domaine 3 liées aux investissements (catégorie 15) doivent prendre en compte uniquement les émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées. L’idée de base étant d’éviter un double comptage. Cependant, le groupe d’experts de l’Union européenne (EU TEG) estime qu’il est essentiel pour les investisseurs d’également tenir compte des émissions matérielles du domaine 3. Le EU TEG demande ainsi de mesurer dès 2021 les émissions financées du domaine 3 (amont et aval) des secteurs « oil & gas » et « mining ». Par ailleurs, le EU TEG recommande d’étendre dès 2024 la mesure des émissions au domaine 3 des secteurs transport, construction, immobilier, matériaux et activités industrielles et de mesurer l’ensemble des émissions financées dès 2026.

Ethos a décidé de montrer le bilan complet des émissions de GES des entreprises détenues dans les fonds de placement Ethos en actions. Les fonds de placement Ethos en obligations seront ajoutés dès que la méthodologie de calcul sera finalisée.

Emissions absolues de GES des fonds Ethos en actions en 2021

		Emissions de GES
A	Emissions absolues du domaine 1 : part des émissions du domaine 1 des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions	19'371
B	Emissions absolues du domaine 2 : part des émissions du domaine 2 des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions	14'788
A+B	Total de la part des émissions absolues des domaines 1 et 2 des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions (domaine 3 d'Ethos - catégorie 15 du GHG Protocol - investissements)	34'159
C	Emissions absolues du domaine 3 (amont et aval) financées des secteurs « oil & gas » « chemicals » et « mining » selon le EU TEG	17'880
A+B+C	Total de la part des émissions absolues des domaines 1 et 2 et 3 (amont et aval) des secteurs « oil & gas » « chemicals » et « mining » des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions (domaine 3 d'Ethos - catégorie 15 du GHG Protocol - investissements)	52'040
D	Emissions absolues du domaine 3 (amont) de l'ensemble des secteurs : part des émissions du domaine 3 (amont) des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions	159'291
A+B+D	Total de la part des émissions absolues des domaines 1, 2 et 3 (amont) des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions (domaine 3 d'Ethos - catégorie 15 du GHG Protocol - investissements)	193'451
E	Emissions absolues financées du domaine 3 (aval) pour l'ensemble des secteurs	297'572
A+B+D+E	Total des émissions absolues des entreprises détenues dans les fonds Ethos en actions (domaine 3 d'Ethos - catégorie 15 du GHG Protocol - investissements)	491'023

Information sur les données du tableau ci-dessus :

Le tableau présente les émissions absolues de GES des fonds Ethos en actions en tenant compte des actifs au 31.12.2021 (environ CHF 2 milliards) et des émissions de GES pour l'exercice 2020 des entreprises. En effet, il existe un décalage temporel expliqué par le délai de reporting des entreprises ainsi que du délai d'analyse des données par notre fournisseur Trucost, une société du groupe S&P Global. Trucost utilise deux types de données : celles fournies par les entreprises et celles estimées en utilisant sa propre méthodologie. Si les données fournies par les entreprises sont jugées pertinentes, elles sont utilisées sans aucun retraitement. En revanche, si elles sont manquantes ou jugées incomplètes, alors Trucost utilise les émissions calculées par sa méthodologie. Actuellement, Trucost a fourni les données pour les émissions de GES des années 2019 et 2020. Les chiffres seront donc modifiés une fois que les données d'émissions de GES de 2021 auront été publiées par les entreprises et rendues accessibles aux investisseurs.

Pour déterminer la part attribuable des émissions de GES des entreprises en portefeuille, Ethos a utilisé la méthodologie de mesure préconisée par le EU TEG et l'initiative « Partnership for Carbon Accounting » (PCAF). Il s'agit de diviser le montant investi (numérateur) par la valeur de l'entreprise représentée par la « Entreprise Value including Cash » (EVIC) (dénominateur) et de multiplier le tout par les émissions de GES de l'entreprise. Les résultats sont ensuite additionnés pour obtenir le montant total des émissions

de GES financées. Cette méthodologie de mesure permet de cumuler les émissions de GES des entreprises cotées détenues dans les fonds en actions et dans les fonds en obligations.

Emissions de GES financées

$$= \sum_n^i \left(\frac{\text{montant investi}_i}{\text{Economic value including cash}_i} \right) \times \text{émissions de GES de l'entreprise}_i$$

Commentaire sur le tableau ci-dessus :

Il ressort du tableau ci-dessus que la très grande majorité des émissions de GES d'Ethos sont des émissions indirectes liées aux fonds de placement Ethos (domaine 3 - catégorie 15 : Investissements).

2.3. INTENSITE CARBONE DES FONDS ETHOS

	2021		2020		2019	
	Actifs en CHF au 31.12.2021	Intensité carbone en tCO2e/million CHF investi	Actifs en CHF au 31.12.2020	Intensité carbone en tCO2e/million CHF investi	Actifs en CHF au 31.12.2019	Intensité carbone en tCO2e/million CHF investi
Ethos Equities Sustainable World ex CH	131'514'200	364	71'015'914	465	66'269'378	650
Ethos Equities CH indexed Corporate Governance	247'942'271	241	209'990'028	232	153'627'741	269
Ethos II Ethos Swiss Sustainable Equities	363'321'055	171	168'504'332	167	139'959'949	325
Vontobel Fund (CH) Ethos Equities Swiss Mid&Small	1'281'322'522	204	1'035'914'538	178	678'603'132	301
Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	30'256'565	1'996	16'509'644	442	NA	NA
TOTAL	2'054'356'613	239	1'501'934'456	201	1'038'460'200	322

Information sur les données du tableau ci-dessus :

- Les actifs des fonds correspondent aux dates de fin d'années ;
- Les données des émissions de GES sont fournies par Trucost. Comme expliqué précédemment, Trucost a fourni les données pour les émissions de GES des années 2019 et 2020. Par contre, les données 2021 ne sont pas encore disponibles. Les intensités carbonées 2021 sont donc calculées avec les actifs à fin 2021 mais les émissions de GES à fin 2020. Elles seront donc modifiées une fois que les données d'émissions de GES de 2021 auront été publiées par les entreprises et rendues accessibles aux investisseurs ;
- L'intensité carbone des fonds de placement est calculée en divisant le total des émissions de GES des entreprises en portefeuille par le total des actifs du fonds. Cela donne des tonnes de CO2e par CHF million investi ;
- En 2020, ABB a vendu ses activités dans les réseaux électriques à Hitachi. Cette vente a permis une diminution drastique des émissions de GES en 2020 avec un impact matériel sur l'intensité carbone des fonds de placement Ethos. Or, cela contribue, toutes choses égales par ailleurs, à réaliser aujourd'hui déjà l'essentiel des objectifs de réduction de GES pour 2030 qu'Ethos souhaite se fixer, objectifs fixés par rapport à 2019 (cf. ci-dessous sous 3.3). Par souci de cohérence et de crédibilité, les émissions de GES 2019 du domaine 3 aval d'ABB ont ainsi été modifiées et nous avons utilisés celles de 2020. Sans cela, la moyenne des émissions de GES des fonds de

placement Ethos serait de 501 tonnes de CO2e par CHF million investi.

Commentaire sur le tableau ci-dessus :

- L'intensité carbone du fonds Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap a augmenté de manière importante entre 2020 et 2021 en raison de l'inclusion dans le fonds de deux entreprises, Nexans et Rexel. Nexans est active dans la fabrication et l'installation de câbles électriques et de fibres optiques tandis que Rexel est un fournisseur de produits et services électriques destinés aux marchés résidentiels, non-résidentiels et industriels. Ces deux entreprises sont responsables pour environ deux tiers de l'intensité carbone du fonds à cause des émissions de GES liées à l'utilisation de leurs produits (domaine 3 aval).
- En dehors du fonds Clartan-Ethos, tous les fonds de placement ont vu leur intensité carbone diminuer entre 2019 et 2021. Il faut rappeler ici que les données des émissions de GES utilisées pour calculer l'intensité carbone 2021 sont de fin 2020. Ces chiffres vont encore évoluer. Malgré cela, il est toujours compliqué d'expliquer précisément les raisons de ces diminutions, surtout à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19. Il faudra attendre pour voir s'il s'agit de baisses réelles des émissions liées aux mesures prises par les entreprises ou alors de baisses conjoncturelles liées au ralentissement de l'économie à cause de la crise sanitaire.

Dans le cadre de son ambition de réduire les émissions de GES associés aux fonds de

placement, Ethos considère qu'il est essentiel de tenir compte des émissions du domaine 3 des entreprises. Dans la plupart des secteurs, c'est à ce niveau-là que les émissions sont les plus importantes.

3. Objectifs climatiques

3.1 ÉTENDUE DES OBJECTIFS (« PERIMETRE »)

En se basant sur les exigences liées à l'initiative NZAM mais également sur les recommandations de la SBTi pour le secteur financier, les objectifs climatiques comprennent l'ensemble des émissions de GES d'Ethos (tableau 2.1) ainsi que l'ensemble des émissions de GES émises par les entreprises incluses dans les fonds de placement suivants :

- Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities (précédemment Pictet-Ethos CH – Swiss Sustainable Equities)
- Ethos – Equities CH Indexed, Corporate Governance
- Vontobel Fund (CH) – Ethos Equities Swiss Mid&Small
- Clartan – Ethos ESG Europe Small & Mid Cap
- Ethos – Equities Sustainable World ex CH
- Ethos – Bonds CHF (inclus à partir de 2023)
- Ethos – Bonds International (inclus à partir de 2023)

Actuellement, les obligations souveraines (pays, régions, villes, etc.) et supranationales ne sont pas prises en compte dans les calculs, faute de méthodologie adéquate. Dès qu'une méthodologie reconnue sera disponible, Ethos intégrera ces instruments aux objectifs climatiques.

3.2 OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE ETHOS

Objectif de réduction de ses propres émissions directes et indirectes par équivalent temps plein de 20% d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2020

Bien que l'impact des émissions directes et indirectes propres aux activités d'Ethos reste minime en comparaison avec les émissions des fonds de placement, Ethos souhaite se montrer exemplaire concernant son propre impact climatique par équivalent temps-plein et sensibiliser son personnel à la problématique du climat. Pour Ethos, il s'agit non seulement de se montrer cohérent vis-à-vis de ses propres valeurs, mais également de pouvoir faire preuve de la plus grande crédibilité lors de ses activités de dialogue actionnarial avec d'autres entreprises.

Ethos s'est fixée un premier objectif à court terme de réduction de ses propres émissions et travaille

actuellement à définir ses objectifs sur le long terme devant lui permettre d'atteindre une réduction qui soit alignée avec les objectifs de l'initiative NZAM.

3.3 OBJECTIFS AU NIVEAU DES FONDS DE PLACEMENT

Objectifs de réductions de l'intensité carbone

2025 : Réduire l'intensité moyenne des émissions de GES (domaines 1, 2, 3 amont et aval) par CHF million investi des fonds de placement Ethos en actions de 35% par rapport à l'année de référence 2019, soit une intensité de 209 tonnes de CO₂e par CHF million investi

2030 : Réduire l'intensité des émissions de GES (domaines 1, 2, 3 amont et aval) par CHF million investi de chaque fonds de placement Ethos en actions de 56% par rapport à l'année de référence 2019

2050 : Réduire l'intensité des émissions de GES (domaines 1, 2, 3 amont et aval) par CHF million investi de chaque fonds de placement Ethos en actions d'au moins 90% par rapport à l'année de référence 2019

Ethos a pour objectif d'aligner l'intensité des émissions de GES des fonds de placement Ethos avec le scénario d'émissions absolues mondiales nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1.5°C (avec 50% de probabilité) tout en atteignant l'objectif « Net Zero » au niveau mondial.

Le rapport du GIEC « AR6 WG3 » indique que les réductions estimées d'émissions de GES absolues mondiale nécessaires pour atteindre cet objectif sont de -41% en 2030, -66% en 2040 et -85% en 2050 par rapport à 2019.

Comme les réductions d'émissions de GES estimées par le GIEC sont en valeurs absolues, il est nécessaire de les convertir en intensité pour fixer les objectifs de réduction applicables aux fonds de placement Ethos. Pour ce faire deux facteurs clés sont utilisés :

- La croissance de l'économie mondiale d'ici 2050 : Ethos utilise les taux annuels moyens de croissance de l'Agence International de l'Energie

(AIE)¹. Ethos fait l'hypothèse que les revenus des entreprises vont croître au même taux que le PIB mondial ;

- Le taux de décarbonation de l'économie mondiale d'ici 2050 : Ethos utilise le taux de décarbonation constaté par le GIEC entre 2010 et 2019 de -0,3%/an pour lequel Ethos fait l'hypothèse qu'il restera constant d'ici 2050

Ces hypothèses sont à même d'évoluer dans le temps au gré de l'évolution des connaissances et prévisions macroéconomiques. L'intensité des émissions de GES des fonds de placement Ethos, calculée avec les hypothèses précédentes, devrait se réduire, par rapport à 2019, de :

- 2025 : -34.5%
- 2030 : -56.0%
- 2040 : -78.1%
- 2050 : -91.5%

Ethos reconnaît que les objectifs finaux sont la stabilisation et la réduction de la quantité cumulée de GES dans l'atmosphère. En se fixant des objectifs d'intensité, Ethos favorise une stratégie de croissance des actifs dont l'intensité mesurée par million investi est plus faible que la concurrence, qui suivent des objectifs de réduction ambitieux des émissions de GES et qui sont compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1.5°C.

Il faut également noter que ces objectifs de réduction ne tiennent pas compte des puits de carbone développés ou financés par les entreprises investies. En effet, les émissions et les puits doivent être séparés dans la comptabilité carbone du fait de leur nombreuses limites (non-additionnalité, quantité mondiale limitée, fragilité, non-permanence, incertitudes de calcul et délai entre l'émission et l'absorption)² et du fait qu'ils ne peuvent pas être équivalents.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, Ethos va privilégier des mesures d'actionnariat actif permettant une décarbonation de l'économie réelle, comme souhaitée par l'initiative NZAM, et détaillées dans l'action 2 de la section 4.

Objectifs d'alignement

Au plus tard en 2030 : Aligner l'ensemble des fonds Ethos sur une trajectoire de température globale bien inférieure à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C.

Parallèlement, Ethos s'engage à aligner l'ensemble des fonds de placement Ethos sur une trajectoire de température bien inférieure à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C. Autrement dit, à faire en sorte que les entreprises incluses dans les fonds de placement Ethos disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cet objectif d'alignement diffère de l'objectif d'intensité car il tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures.

Si cet objectif concerne l'ensemble des fonds consolidés, Ethos a également décidé de fixer des objectifs intermédiaires pour chaque fonds. Concrètement, il s'agira de s'assurer qu'une partie prédéfinie des actifs de ces fonds seront investis dans des délais prédéfinis (2025, 2030 et 2040) dans des entreprises qui se seront fixées des objectifs de réduction des émissions basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi.

¹ <https://www.iea.org/reports/world-energy-model/macro-drivers#abstract>

² Net Zero Initiative

Objectifs de pourcentage des entreprises ayant des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement limité à 1.5°C basés sur la science et validés par un organisme indépendant (en % des actifs)

	2021	2025	2030	2040
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	36%	50%	80%	100%
Ethos - Equities CH indexed Corporate Governance	40%	50%	80%	100%
Ethos II - Ethos Swiss Sustainable Equities	44%	50%	80%	100%
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid&Small	8%	33%	66%	100%
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	28%	50%	80%	100%

* Pourcentages effectifs à fin 2021 des entreprises ayant des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement limité à 1.5°C et validés par la SBTi

Des objectifs différents sont nécessaires selon les types d'entreprises. Pour le fonds Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid&Small, seulement 8% des entreprises du fonds ont actuellement un objectif de réduction compatibles avec un réchauffement limité à 1.5°C et validé par la SBTi. Au niveau de son indice de référence, le SPI Extra, elles représentent seulement 5%. Etant donné la taille restreinte du marché et les restrictions en matière d'ESG déjà existantes, un objectif

pour 2025 de 33% semble déjà ambitieux. Dans le segment des Mid & Small Cap, le temps nécessaire pour faire évoluer les entreprises est plus long. Ces entreprises ont en effet souvent moins de ressources pour mettre en place un plan climatique compatible avec la science et nécessitent donc un accompagnement plus important.

4. Le plan d'action climatique

Ethos s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs climatiques et à prendre des mesures supplémentaires si les objectifs intermédiaires ne devaient pas être atteints.

Outre les objectifs chiffrés mentionnés précédemment, il convient également pour Ethos de se fixer des objectifs de moyens afin de maximiser sa contribution aux objectifs climatiques mondiaux.

ACTION 1 : REDUIRE SES PROPRES EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES (HORS INVESTISSEMENT)

En tant qu'acteur durable, Ethos se fixe des objectifs de responsabilité environnementale dans ses opérations depuis de nombreuses années. Ethos a ainsi pris les diverses mesures suivantes afin de réduire son empreinte environnementale :

Ce qu'Ethos fait déjà :

- Sauf situation exceptionnelle, l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs en Suisse s'effectuent en transports publics ; l'abonnement annuel aux transports publics ainsi qu'au parking à vélos sont remboursés aux collaborateurs dans le but d'encourager la mobilité douce pour se rendre au travail ;
- Les vols en avions sont réduits au minimum et les émissions de GES des vols en avion qui ne peuvent être évités sont compensées ;
- L'ensemble des publications se font sur du papier recyclé entièrement à base de vieux papiers ;
- Les bureaux de Genève et de Zurich utilisent l'énergie électrique 100% renouvelable ;
- Le siège principal d'Ethos a déménagé en 2020 dans un bâtiment labélisé Minergie qui répond aux meilleurs standards de la certification DGNB.
- Ethos favorise continuellement des prestataires utilisant des énergies renouvelables.

Ce qu'Ethos s'engage à faire :

- Mesurer chaque année, ses émissions GES à l'aide d'une méthodologie reconnue ;
- Renforcer la politique d'achats responsable, ainsi que mettre en place une liste d'exigences envers

ses prestataires en matière de responsabilité environnementale ;

- Diminuer de 50% la consommation de papier (en kg/employé) par rapport à 2019 d'ici à 2025 ;
- Appliquer le principe de sobriété dans tout ce qui est consommé (ressources informatiques, gestion de l'eau et des déchets) et toujours privilégier les circuits courts et une économie circulaire ;

ACTION 2 : REDUIRE LES EMISSIONS LIEES AUX FONDS ETHOS

Ce qu'Ethos fait déjà :

- **Les analyses ESG et le rating carbone (« best-in-class »).** Ethos intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse des entreprises, en complément de l'analyse financière classique, afin de sélectionner au sein de l'univers d'investissement les seuls titres au bénéfice d'un rating ESG supérieur. A cette évaluation ESG des entreprises s'ajoute un « rating carbone » qui consiste à évaluer l'intensité relative des émissions directes et indirectes ainsi que la stratégie climatique des entreprises.

Ce dispositif d'évaluation permet d'éliminer les entreprises avec la plus forte intensité carbone de l'univers d'investissement. Il permet également de cibler et de privilégier les entreprises qui tiennent compte de la transition énergétique, celles qui se fixent des objectifs crédibles de réduction de leurs émissions ou dont les produits et les services contribuent à lutter contre le changement climatique.

- **Les exclusions.** Les fonds de placement Ethos excluent toutes les entreprises dont les produits sont incompatibles avec les valeurs énoncées dans sa Charte. Les secteurs d'activité à forte intensité carbone sont notamment visés par ces exclusions. Cela concerne actuellement l'extraction de charbon, la production d'énergie thermique à base de charbon, le gaz et le pétrole d'origine non-conventionnelle. Toutes les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans ces secteurs sont automatiquement exclues des

fonds Ethos.

Par ailleurs, les fonds de placement Ethos excluent également les entreprises dont le comportement viole les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable. Cela comprend les entreprises qui contribuent significativement au réchauffement climatique sans pour autant prendre de mesures convaincantes pour réduire leur impact.

- **Mesure de l'empreinte carbone des fonds en actions.** Ethos mesure depuis 2015 l'empreinte carbone des fonds de placement Ethos en actions. Les exclusions sectorielles, les ratings ESG et carbone permettent déjà d'avoir une empreinte carbone nettement inférieure aux indices de références pour presque tous les fonds de placement Ethos (voir rapport annuel 2021).
- **L'engagement.** L'objectif du dialogue actionnarial mené par Ethos est de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques de gouvernance et aux exigences du développement durable afin qu'elles puissent entamer un processus d'amélioration et ainsi augmenter de manière durable leur valeur pour les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes. Cet engagement permet à Ethos de sensibiliser les entreprises aux questions climatiques et de les inciter à réduire leurs émissions. Pour Ethos, les objectifs sont les suivants :
 - Que les entreprises améliorent la transparence en mesurant et en publiant leurs émissions de GES selon un standard internationalement reconnu ;
 - Que les émissions de GES publiées soient auditées et validées par une tierce partie indépendante ;
 - Que les entreprises adoptent des objectifs de réduction des GES ambitieux qui permettent de contenir le réchauffement climatique à 1.5°C et qu'elles publient leur plan d'action pour atteindre ces objectifs ;
 - Que les entreprises prennent en compte les émissions indirectes (domaine 3) dans la mesure de leurs émissions de GES et la fixation d'objectifs de réduction.

En Suisse, Ethos mène un dialogue continu avec les entreprises cotées depuis 2007 afin de les encourager à participer au « Carbon Disclosure Project » (CDP) et à améliorer la transparence de leur reporting climatique, que ce soit en publiant leurs émissions de GES mais également leurs stratégies climatiques détaillées.

- **L'exercice des droits d'actionnaires.** Le vote et le dépôt de résolutions aux assemblées générales sont deux outils essentiels à la disposition des actionnaires, que ce soit pour donner leur avis sur la stratégie climatique d'une entreprise ou, le cas échéant, pour accroître la pression sur un conseil d'administration afin de l'inciter à réduire les émissions de GES.

Ethos fait systématiquement valoir ses droits d'actionnaires au sein des entreprises incluses dans les fonds de placement Ethos et soutient tous les points à l'ordre du jour d'une assemblée générale dont l'objectif est de renforcer la transparence ou la stratégie climatique. Des représentants d'Ethos peuvent également prendre la parole lors d'une assemblée générale afin d'inciter les membres d'un conseil d'administration à agir davantage en matière de climat.

Par ailleurs, Ethos demande aux entreprises, en particulier celles dont les émissions de GES sont les plus importantes, de soumettre leur stratégie et/ou leur plan d'action climatique à l'approbation de leurs actionnaires lors d'un vote « Say on Climate ».

Ce qu'Ethos s'engage à faire :

Pour atteindre les objectifs de réduction fixés à 2025 et 2030, Ethos va renforcer ses mesures existantes. L'objectif principal est de réduire les émissions de GES des entreprises en portefeuille pour décarboner l'économie réelle et pas uniquement les fonds Ethos. Il n'est à ce stade pas possible d'évaluer de manière précise la contribution de chaque mesure à la réduction de l'intensité carbone des fonds Ethos. En particulier, il existe une inertie entre les mesures d'engagement et la réduction effective des émissions des entreprises et de la contribution de cette réduction à l'empreinte des portefeuilles. Ethos va privilégier les mesures suivantes pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions :

- **Intensifier l'engagement.** Conscient que la décarbonation de l'économie nécessite une période de transition, Ethos continuera de privilégier le dialogue avec les entreprises qui ne sont pas directement concernées par ses exclusions sectorielles et qui mettent en place des stratégies crédibles de réduction de leur impact environnemental. Ethos ciblera en particulier les entreprises qui ne sont pas alignées sur une trajectoire de température bien inférieure à 2°C. Comme mentionné précédemment, l'objectif sera qu'une partie des actifs des fonds Ethos seront investis dans des délais prédéfinis (2025, 2030 et 2040) dans des entreprises qui se seront fixées des objectifs de réduction validés par la SBTi (ou

équivalent) dans des délais prédéterminés.

Ethos va intensifier le dialogue avec toutes les entreprises présentes dans les fonds Ethos qui ne se sont pas fixées des objectifs SBTi (ou équivalents) avec pour objectif de les inciter à se fixer de tels objectifs. Pour cela, Ethos n'hésitera pas à recourir à des mesures d'intensification (voir ci-dessous) afin d'accroître la pression sur les entreprises récalcitrantes. Pour les entreprises suisses, un engagement systématique avec l'ensemble des entreprises du Swiss Performance Index a déjà lieu. Grâce à la taille du fonds Ethos Swiss Mid & Small Cap, un engagement plus intensif sera réalisé avec les entreprises présentes dans le fonds.

Sur le plan international, une nouvelle campagne d'engagement direct sera également lancée en 2023 par Ethos afin de cibler les plus grands émetteurs de GES de l'indice MSCI World et les plus grands émetteurs du fonds « Ethos Equities Sustainable World ex-CH » qui ne se seront pas fixés des objectifs validés par SBTi.

En plus de la fixation d'objectifs de réduction validés par la SBTi (ou équivalent), le dialogue mené par Ethos visera à s'assurer :

- Que le conseil d'administration dispose d'un comité de durabilité ou de suffisamment d'expertise en matière de climat ;
- Qu'une partie de la rémunération variable des membres de la direction soit directement liée à l'atteinte des objectifs climatiques ;
- Que les actionnaires pourront donner leur avis sur la stratégie climatique de l'entreprise (« Say on Climate ») ;
- Que des mesures concrètes sont bien mises en œuvre pour réduire les émissions de GES ;
- Que les dépenses d'investissement (« Capex plan ») sont bien alignées avec une trajectoire de température de 1.5°C ;
- Que l'entreprise ne fait pas de lobbying – directement ou via des associations – contre des politiques climatiques progressives ;
- Que l'entreprise publie un rapport climatique conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) ;
- Que les entreprises tiennent compte de l'impact environnementale de leur technologie numérique.

- **Renforcer les exclusions.** Si Ethos continuera de privilégier le dialogue avec les entreprises, y compris avec les entreprises actives dans les énergies fossiles afin de les encourager à faire partie de la transition énergétique et à investir massivement dans les énergies renouvelables, Ethos considère en revanche que celles qui n'auront pas montré d'intérêt à s'adapter et à changer de modèle d'affaires d'ici à 2025 représenteront un risque climatique et financier trop important pour les investisseurs.

Par conséquent, Ethos a décidé d'exclure des fonds de placement Ethos, à partir de 2025, toute entreprise active dans le secteur des énergies fossiles qui ne se serait pas fixée d'objectifs de réduction des émissions validés par la SBTi (ou équivalent). De plus, Ethos n'hésitera pas à utiliser le désinvestissement en dernier recours pour les entreprises ou les secteurs qui ne montreront pas de volonté à aligner leurs activités sur les objectifs de protection du climat. De nouvelles exclusions sont par conséquent possibles à l'avenir.

- **Renforcer la politique de vote.** En 2022, Ethos a actualisé ses lignes directrices de vote aux assemblées générales afin d'inclure les critères nécessaires à l'acceptation d'un plan d'action climatique soumis au vote des actionnaires (« Say on Climate »). Pour qu'Ethos approuve un tel plan, il faut que l'entreprise se soit fixée des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement de 1.5°C et couvrant l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (domaine 1, 2, et plus de 80% de l'ensemble des émissions du domaine 3), qu'elle se soit fixée des objectifs de réduction intermédiaires, qu'elle ait mis en place des mesures adéquates afin d'atteindre ces objectifs et qu'elle publie des informations sur les progrès réalisés.

Ethos a également décidé de s'opposer à partir de 2022 à la réélection de la présidente ou du président du comité de durabilité – ou du conseil d'administration si un tel comité n'existe pas – d'une entreprise à forte émissions de GES qui n'aurait pas mis en place de stratégie climatique suffisamment convaincante, et en particulier qui ne se serait pas fixée des objectifs de réduction de ses émissions de GES validés par la SBTi (ou équivalent). Cette politique sera étendue à partir de 2025 à toutes les entreprises qui auront été engagées par Ethos et qui n'auront toujours pas fixé d'objectif de réduction de leurs émissions compatibles avec un réchauffement à 1.5°C.

- **Étendre les mesures d'intensification.** Lorsque le dialogue ne produit pas les résultats escomptés, les actionnaires doivent considérer des mesures

supplémentaires d'actionnariat actif, telles que la divulgation publique du nom des retardataires, la non-réélection des membres du conseil ou le dépôt d'une résolution d'actionnaires. Ethos a décidé de recourir aux mesures d'intensification suivantes, notamment pour les entreprises que ne se seront pas fixées d'objectifs de réduction validés par la SBTi (ou équivalent). Ces mesures pourront être mises en œuvre en coopération avec d'autres actionnaires :

- Prise de parole lors de l'assemblée générale annuelle ;
- Votes contre les propositions du conseil d'administration et contre la réélection des membres du conseil lors de l'assemblée générale ;
- Dépôt d'une résolution d'actionnaires climatique à l'assemblée générale.
- **Mettre en place un rating « Transition ».** Pour mesurer le progrès des entreprises et leur volonté de mettre en œuvre une transition énergétique crédible, Ethos va revoir sa méthodologie d'évaluation qui portera davantage sur la stratégie climatique et permettra d'améliorer significativement l'analyse de la performance climatique des entreprises. Elle permettra d'évaluer les engagements mais également les mesures mises en place et les résultats concrets obtenus pour contenir et réduire les GES associées à leurs activités.
- **Prendre en compte l'impact positif.** Enfin, il convient aussi de contribuer aux solutions qui sont nécessaires à l'économie réelle pour atteindre l'objectif « Net Zero » mondial, que ce soient les énergies renouvelables, la mobilité verte ou encore la construction de bâtiments durables. Ethos va ainsi développer sa propre méthodologie d'impact positif afin d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités reconnus comme ayant un impact positif sur l'environnement ou la société en général. Cette méthodologie permettra de valoriser les entreprises qui proposent des solutions innovantes aux défis du développement durable, en particulier concernant la transition énergétique et écologique.

ACTION 3 : ACCOMPAGNER LES MEMBRES DE LA FONDATION ET LES CLIENTS D'ETHOS SERVICES A REDUIRE LEURS EMISSIONS

Ethos continue à faire évoluer son approche de la finance durable en tenant compte, en particulier, du rôle que doivent jouer les investisseurs pour faciliter la

transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'objectif final reste de pouvoir aider ses membres et clients à gérer l'éventail des impacts qu'ils sont susceptibles de subir en raison du changement climatique.

Ce qu'Ethos fait déjà :

- Proposer une gamme de services entièrement dédiée à la durabilité. Ethos propose une gamme de fonds durables, ainsi qu'une palette complète de prestations en matière de conseil pour l'ISR, notamment les analyses de durabilité, le dialogue et l'exercice des droits d'actionnaires. Ethos analyse près de 2500 entreprises cotées et émetteurs obligataires sous un angle ESG, ce qui permet ensuite aux investisseurs ou à leurs gérants d'intégrer ces critères dans leur politique de placement, y compris des critères climatiques. Par ailleurs, le changement climatique fait partie des thématiques de dialogue depuis le lancement des Ethos Engagement Pools.
- Sensibiliser ses membres et clients aux enjeux climatiques. Que ce soit par le biais de prises de position publiques, d'organisation ou de participation à des conférences, ou de publication d'études et de rapports, Ethos communique régulièrement sur l'importance pour ses membres et clients de prendre en compte les enjeux climatiques dans leur politique d'investissement. En 2021, la Fondation Ethos a publié un rapport énonçant les risques que fait peser le réchauffement climatique sur les entreprises et, par conséquent, sur leurs actionnaires. L'objectif de ce rapport, qui a également fait l'objet d'une conférence, était de sensibiliser les investisseurs, en particulier les caisses de pension, à ces risques et de les encourager à prendre des mesures concrètes pour les gérer du mieux possible.

Ce qu'Ethos s'engage à faire :

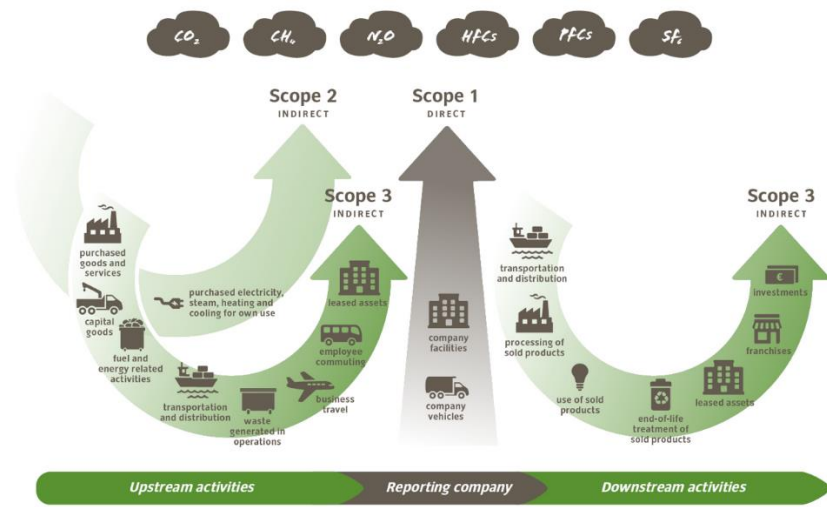
- Renforcer l'engagement climatique. Comme mentionné précédemment, Ethos va renforcer ses campagnes de dialogue actionnarial autour de la question climatique, et cela notamment auprès des entreprises qui ont un impact climatique important et qui ne se sont pas fixées d'objectifs de réduction de leurs émissions validés par la SBTi (ou équivalents). Dans le même temps, Ethos va continuer d'accompagner ses membres et ses clients et de leur offrir les outils et les prestations nécessaires pour qu'ils puissent également réduire leur propre empreinte climatique.
- Recourir à un actionnariat toujours plus actif. À la suite du renforcement de ses lignes directrices de vote, Ethos permettra à ses clients de suivre une politique de vote plus progressive sur les

questions climatiques en sanctionnant plus systématiquement les entreprises qui n'auront pas mis en place une politique climatique satisfaisante. Ethos sera amenée à déposer de manière plus régulière des résolutions d'actionnaires sur la question climatique, en réunissant d'autres investisseurs.

- Mettre à disposition un rating « Transition » et une méthodologie d'impact positif. Grâce notamment à la mise en place d'une nouvelle méthodologie pour l'élaboration d'un rating « Transition », Ethos compte bien contribuer activement à une compréhension scientifique et accessible de la performance des grandes entreprises en matière de protection du climat. Ethos s'engage ainsi à partager des informations d'importance publique sur les résultats et la méthodologie de son approche analytique. Par ailleurs, le développement d'une méthodologie d'impact positif permettra aux clients d'identifier les entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement ou la société en général.
- Une sensibilisation accrue. Ethos va continuer de sensibiliser activement ses membres et ses clients aux questions climatiques. En plus de l'organisation de conférences et de la publication d'études sur le sujet, Ethos va étoffer son offre de formation aux membres des conseils des caisses de pension par des formations sur le thème du développement durable et en particulier sur la protection du climat. Ethos s'engage également à collaborer activement avec les régulateurs des marchés financiers, que ce soit via la participation à des consultations ou à des prises de positions publiques, en matière de protection du climat.

Glossaire

CDP	Le CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») est un organisme à but non lucratif qui gère un système mondial de publication d'informations permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leurs impacts environnementaux. Le CDP réalise également une notation des entreprises et des villes sur leur performance environnementale.
Climate Action 100+	Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit et considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Les investisseurs de l'initiative, qui représentent un total d'actifs de USD 31'000 milliards demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat.
CO2e	Equivalent CO2. Cette unité permet de comptabiliser l'ensemble de GES dans une même unité, à savoir le dioxyde de carbone (CO2).
EU TEG	Groupe d'expert de l'Union Européenne
EVIC	Entreprise Value including Cash : « The sum of the market capitalization of ordinary shares at fiscal year-end, the market capitalization of preferred shares at fiscal year-end, and the book values of total debt and minorities' interests. No deductions of cash or cash equivalents are made to avoid the possibility of negative enterprise values. ». Définition de l'EU TEG dans le « Handbook of climate transition benchmarks, Paris-aligned benchmark and benchmarks' ESG disclosures ».
FNG	Forum Nachhaltige Geldanlagen
GES	<p>Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète à un niveau raisonnable.</p> <p>Les principaux GES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le gaz carbonique (CO₂), émis entre autres lorsque nous utilisons des énergies fossiles, telles que le charbon, le pétrole ou le gaz ; • le méthane (CH₄), issu notamment des rizières, des décharges d'ordures, des élevages bovins, des fuites sur les réseaux de gaz et d'exploitation charbonnière ; • le protoxyde d'azote (N₂O), qui provient de certaines industries et des excès d'épandages d'engrais ; • les HFC (hydrofluorocarbures), utilisés notamment dans les systèmes de climatisation et de réfrigération ; • les PFC (perfluorocarbures), généré lors de processus industriels, par exemple dans la fabrication de l'aluminium ; • SF₆ (hexafluorure de soufre), que l'on trouve notamment dans des équipements électriques.
GHG Protocol	<p>Le GHG (Greenhouse gas) Protocol est un référentiel qui permet de réaliser un bilan des GES. Il divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :</p> <p>Domaine 1 : Ensemble des émissions de GES produites dans le périmètre direct de l'entreprise (énergie utilisée sur site, processus de production, cantines, etc.) ;</p> <p>Domaine 2 : Ensemble des émissions de GES résultant de l'énergie fournie par un réseau électrique ou de chaleur dont les sources d'émission sont externes à l'entreprise ;</p> <p>Domaine 3 : Ensemble des émissions de GES induites en amont (fournisseurs) et en aval (usage des produits).</p>



GIEC	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies. Connue également sous son nom anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC).
NZAM	Initiative Net Zero Asset Manager. Programme lancé en décembre 2019 dans le cadre de l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI). En rejoignant l'alliance, les gestionnaires d'actifs signataires s'engagent à aligner leurs investissements et portefeuilles sur les objectifs zéro émission nette d'ici 2050.
PRI	L'initiative PRI (Principles for Responsible Investment) coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer six principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à intégrer ces questions dans leurs décisions relatives à l'investissement et l'actionnariat. Ils ont reçu plus de 1'400 signatures issues de plus de 50 pays.
SBTi	Lancée en 2015 par le CDP (Carbon Disclosure Project), l'UN Global Compact, le World Resources Institute (WRI) et le World Wild Fund for Nature (WWF), la Science Based Targets initiative propose des solutions concrètes aux organisations afin qu'elles s'engagent à réduire leurs émissions selon des objectifs alignés sur science (science based targets, SBT), suivant donc des trajectoires de réchauffement limitées à 1.5°C ou 2°C.
SFDR	Le Sustainable Finance Disclosure Regulation est un règlement européen qui est entré en application le 10 mars 2021. Il pose un cadre permettant de définir les produits financiers durables distribués en Europe. Il définit notamment des normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers.
TCFD	Task-Force on Climate-related Financial Disclosures est un groupe de travail mis en place fin 2015 lors de la COP21 par le Conseil de stabilité financière du G20. Il a pour but de mettre en avant la transparence financière liée aux risques climat. Il s'agit de rendre les marchés plus efficaces, les économies plus stables et résistantes.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

T +41 22 716 15 55
F +41 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Bellerivestrasse 3
8008 Zurich

T +41 44 421 41 11
F +41 44 421 41 12

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch